

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 8 juillet 2013, à 18:30 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance d'ajournement du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Michel Bolduc, Steve Plante et Harold Bureau formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Étaient absents : Madame Marise Poulin.
Monsieur Jérôme Bélanger.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

133-2013

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Luc Plante,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session d'ajournement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

134-2013

**ACCEPTATION DE LA SOUMISSION - FINANCEMENT
RÈGLEMENT D'EMPRUNT**

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil :

QUE la Municipalité de Saint-Victor accepte
l'offre qui lui est faite de la Caisse des
Sommets de la Beauce pour son emprunt du 16
juillet 2013 AU MONTANT DE 1 023 500 \$ par
billet en vertu des règlements d'emprunt
numéros 11-98 et 98-2012 au pair échéant en
série cinq (5) ans comme suit :

177 700 \$	2.99 %	16 juillet 2014
110 600 \$	2.99 %	16 juillet 2015
113 700 \$	2.99 %	16 juillet 2016
116 900 \$	2.99 %	16 juillet 2017
574 600 \$	2.99 %	16 juillet 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient
payables par chèque à l'ordre du détenteur
enregistré ou par prélèvement bancaire pré-
autorisé à celui-ci ;

ADOPTÉ

135-2013

**FINANCEMENT RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉROS 11-98
ET 98-2012**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements
d'emprunt suivants et pour les montants
indiqués en regard de chacun d'eux, la
Municipalité de Saint-Victor souhaite
emprunter par billet un montant total de 1 023
500 \$:

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
11-98	454 800 \$
98-2012	568 700 \$

ATTENDU QU'À ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres
du Conseil :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'UN emprunt par billet au montant de 1 023 500 \$ prévus aux règlements numéros 11-98 et 98-2012 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire et le directeur-général ;

QUE les billets soient datés du 16 juillet 2013 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement ;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014	107 700 \$
2015	110 600 \$
2016	113 700 \$
2017	116 900 \$
2018	120 300 \$ (à payer en 2018)
2018	454 300 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de Saint-Victor émette pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 16 juillet 2013), en ce qui regarde les amortissement annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissement pour le règlement numéro 98-2012, chaque emprunt subséquent devant être

pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉ

136-2013

DEMANDE D'UN LUMINAIRE

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Michel Bolduc,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de demander à Hydro-Québec de venir poser deux (2) luminaires dans la rue des Loisirs à Saint-Victor, selon le plan annexé à la présente résolution.

ADOPTÉ

137-2013

DEMANDE DE PANNEAUX - ATTENTION À NOS ENFANTS

Proposé par Monsieur Michel Bolduc,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de mandater le Directeur Général à faire l'achat de deux (2) enseignes pour faire l'installation dans le milieu de la rue Doyon.

ADOPTÉ

138-2013

LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Steve Plante,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance d'ajournement soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

**LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER**

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER